



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 08 JANVIER 2019

**Présents** : MM. ANDRIEU – BROGNARA – CHUPPE – FEBVAY – LETELLIER – MAGGIO – PLASSART.

**Excusé** : M. DA MATA



Les membres de la commission (CDTIS)  
souhaitent une **BONNE et HEUREUSE ANNÉE 2019** à toutes et à tous

### COURRIERS

**La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S. du 04 décembre 2018.**  
Remerciements.

### RAPPEL

*À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :*

*Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).*

*La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.*

### DÉPLACEMENT

**Ville d'EZANVILLE Stade du PRÉ CARRÉ NNI 952290102**

M. FEBVAY de la CDTIS 95 s'est rendu, le Lundi 08 Janvier sur les installations pour confirmation de classement de terrain.

Dossier transmis au Secrétariat pour suite à donner.

### IMPORTANT

*Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne ou semi nocturne sont invités à vérifier le classement de leurs terrains en éclairage.*

**Président**

**Christian FEBVAY**

**Secrétaire**

**Joseph PLASSART**